Commune de Perthes-en-Gâtinais



Note synthétique de présentation du compte administratif 2022 et du budget 2023

(Conseil municipal du 22 mars 2023)

Sommaire:

I. Le cadre général du budget

II. Les sections budgétaires

III. Le compte administratif 2022

IV. Le budget de l'année

V. Les principaux projets de l'année

VI. L'état de la dette

I. Le cadre budgétaire général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La commune disposant d'un site internet ; celle-ci est rendue disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année concernée. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal (assemblée délibérante) avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année d'élections municipales, et être transmis au représentant de l'État (le préfet) dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'année.

Le budget d'une commune comprend deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

La section d'investissement recense les dépenses et recettes qui ont pour effet de modifier la consistance ou la valeur du patrimoine communal.

Chacune des sections est obligatoirement équilibrée.

II. Les sections budgétaires

1- La section de <u>fonctionnement</u> retrace donc les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement se composent de trois principaux types :

- Les impôts locaux ;
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine et accueils périscolaires essentiellement) ou de loyers (La Poste, antennes de communication...).

L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement (solde d'exécution) alimente le fonds de roulement.

Du fonds de roulement est dégagé l'autofinancement de l'exercice suivant, c'est-à-dire la capacité d'une commune à financer elle-même ses projets en tout ou partie, notamment en investissement, sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

2- La section d'<u>investissement</u> retrace donc les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement qui enrichissent le patrimoine communal et préparent l'avenir.

En dépense, l'investissement comprend les rénovations, constructions ou aménagements de bâtiments, les travaux d'éclairage et de voirie, mais également le remboursement du capital des emprunts.

En recette, sont concernées deux types de ressources :

- d'une part les recettes patrimoniales provenant principalement de la taxe d'aménagement liées aux autorisations d'urbanisme accordées, et de la compensation de la TVA (FCTVA) par l'Etat sur les dépenses d'investissement réalisées en année N-2,
- d'autre part, les subventions d'équipement attribuées par les différents financeurs sollicités.

En règle générale, le solde d'exécution en investissement est négatif, il est couvert par le solde d'exécution de la section de fonctionnement.

Mais celui-ci peut être excédentaire, et dans ce cas, il abonde l'autofinancement de l'exercice suivant.

III. Le compte administratif de l'année 2022

Adopté par le conseil municipal le 22 mars 2023.

L'exercice 2022 se caractérise par une hausse générale des dépenses réelles de fonctionnement de 3,6%, et une capacité d'autofinancement (caf) dégagée à la fois par la section de fonctionnement et d'investissement, qui a permis d'engager des projets d'investissement après les études.

La section d'investissement a été financée par son propre solde d'exécution positif de 2021 s'élevant à 53 952,74 €, par le solde d'exécution de la section de fonctionnement 2021 pour 464 865,65 €, et par un emprunt de 350 000 €.

Ci-dessous détail commenté des dépenses et recettes réalisées.

Sens	Section de fonctionnement	Pour mémoire Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution %	Commentaires exercice 2022
	<u>Dépenses réelles</u>	1 173 900,97	1 217 649,88	+3,6%	
D	011 - Charges à caractère général	328 300,16	400 059,87	+17,9%	Les charges générales représentent 23% des dépenses de fonctionnement
D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	662 203,99	641 242,18	-3,3%	Moins de recours à du personnel pour compenser l'absence d'agents. La masse salariale représente 53% des dépenses réelles de fonctionnement.
D	014 - Atténuations de produits	41 462,00	41 842,00		Ce chapitre concerne essentiellement une péréquation (ou reversement) de fiscalité.
D	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00		
D	65 - Autres charges de gestion courante	110 610,45	120 051,00	+7,9%	Réajustement des subventions aux associations après reprise des activités post Covid. Pas d'emprunt en 2021 et 1ère échéance de l'emprunt 2022 en janvier 2023 d'où la baisse des intérêts des emprunts à
D	66 - Charges financières	16 429,27	14 454,83	-13,7%	rembourser
D	67 - Charges exceptionnelles	9 064,10	0,00		Arriéré de dépenses d'énergie pour la salle des sports payé en 2021 après réclamation
D	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	5 831,00	0,00		La provision (obligatoire) pour créances dont le recouvrement est fortement compromis créée en 2021 n'a pas été augmentée
	<u>Dépenses d'ordre</u>	460 891,26	544 809,63	+15,4%	
D	023 - Virement à la section d'investissement	382 666,77	464 865,65		Le résultat d'exécution 2021 pour 464 865,65 € a été reversé au BP 2022 pour l'autofinancement de la section d'investissement.
D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 224,49	79 943,98		Dotation aux amortissements
	TOTAL dépenses	1 634 792,23	1 762 459,51	+7,3%	

Sens	Section de fonctionnement	Pour mémoire Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution %	Commentaires exercice 2022
R	Recettes réelles	1 875 974,36	1 534 867,06	-0,4%	Distributed and aution 2021 nous portion
	002 - Résultat de	1			Résultat d'exécution 2021 pour partie maintenu en section de
ь	fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	359 460,02	638 467,13		fonctionnement
R	(excedent ou dencit)	339 400,02	038 407,13		Torretorment
	013 - Atténuations de				Remboursement par l'assurance du
R	charges	42 960,76	41 272.34		personnel des absences maladies
	70 - Produits des services,				Essentiellement recettes des services
	du domaine et ventes				facturés de la cantine et de l'accueil
R	diverses	138 798,33	132 675,81	-4,6%	périscolaire
R	73 - Impôts et taxes	896 521,06	984 705,07	+8,7%	
					Taux d'imposition inchangés en 2022. L'évolution est due à la revalorisation annuelle des bases locatives indexées sur l'indice des prix à la consommation
R	dont Impôts directs locaux	799 643,00	828 651,00	+3,5%	harmonisé.
R	74 - Dotations, subventions et participations	288 425,37	292 522,67	+1,4%	Perception d'une dotation nouvelle de l'Etat pour la protection de la biodiversité. Pas de baisse de la dotation globale de fonctionnement.
	75 - Autres produits de				Revenus des immeubles en location (La
R	gestion courante	68 187,43	70 626,04	+3,5%	Poste, logement, antennes)
R	76 - Produits financiers	2,52	2,60		
R	77 - Produits exceptionnels	81 618,87	11 998,53		Pas de ventes de biens comme en 2021
	Recettes d'ordre	14 618,23	5 676,23		
R	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 618,23	5 676,23		Reprises de subventions d'équipement. Pas d'écritures de régularisation comme en 2021.
	TOTAL recettes	1 890 592,57	2 019 193,89	+6,4%	

Sens	Section d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution %	Commentaires exercice 2022
D	Dépenses réelles	612 583,59	797 158,91	+23%	
_	001 - Solde d'exécution de la	0,00	0,00		Le résultat dégagé par la section d'investissement en 2021 et reporté sur l'exercice 2022 a été excédentaire (cf. ci-dessous)
D D	section d'investissement reporté 16 - Emprunts et dettes assimilées	100 264,41	70 314,27		1 emprunt terminé. 1 ^{er} remboursement de l'emprunt 2022 en janvier 2023.
D	20 - Immobilisations incorporelles	13 597,20	0,00		Etudes de maitrise d'œuvre pour les projets
D	204 - Subventions d'équipement versées	1 200,00	0,00		Ecritures spécifiques en dépenses en 2021 pour des fresques trompe l'œil sur des transformateurs EDF
D	21 - Immobilisations corporelles	482 531,98	116 836,24		Principalement travaux voirie, électricité pour vidéoprotection sur le domaine public et informatique dans les écoles.
D	23 - Immobilisations en cours	12 990,00	608 041,31		Mise en accessibilité et restructuration de la mairie, aménagement rue de Milly
D	45 - Opération pour compte de tiers	2 000,00	0,00		
	<u>Dépenses d'ordre</u>	14 618,23	5 676,23		

Sens	Section d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution %	Commentaires exercice 2022
D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 618,23	5 676,23		Ecritures de reprises de subventions d'équipements
	TOTAL dépenses	627 201,82	802 835,14	+22%	
R	Recettes réelles	602 929,87	534 024,61	-13%	
R	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	376 075,67	53 952,74		Résultat excédentaire dégagé par la section d'investissement en 2021 a été reporté sur l'exercice 2022
R	024 - Produits de cessions	0,00	0,00		
R	10 - Dotations, fonds divers et réserves	133 116,91	48 162,07	-176%	Compensation de la TVA sur travaux réalisés en année N-2 moindre car travaux moindres
R	13 - Subventions d'investissement	88 745,29	135 862,54	35%	Aides financières pour les projets
R	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	350 000		Nouvel emprunt
R	21 - Immobilisations corporelles	2 992,00			
R	45 - Opération pour compte de tiers	2 000,00	0,00		Fresque trompe l'œil sur transformateur en 2021
	Recettes d'ordre	460 891,26	544 809,63	15%	
R	021 - Virement de la section de fonctionnement	382 666,77	464 865,65		Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement
R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 224,49	79 943,98		Amortissement de subventions d'équipement reçues
	TOTAL recettes	1 063 821,13	1 654 183,48	+36%	

Au 31/12/2022, la section d'investissement termine avec un solde d'exécution déficitaire et la section de fonctionnement avec un solde d'exécution excédentaire.

La capacité d'autofinancement pour l'exercice suivant (BP 2023) est constituée du solde d'exécution de la section de fonctionnement qui s'élève à 881 416,56 €, dont une part majeure est transférée en section d'investissement :

- ✓ 342 531,61 € inscrits en couverture du solde négatif,
- ✓ et 335 028,41 € inscrits en autofinancement des opérations d'investissement.

IV. Le budget primitif de l'année 2023

Le budget a également été voté le 22 mars 2023 par le conseil municipal.

La commune ne dispose pas de budgets annexes.

Ce budget a été établi avec la volonté de :

- faire face à l'augmentation des prix de l'énergie ;
- contenir la dette sans recours à l'emprunt ;
- poursuivre les opérations d'entretien et de grosses réparations du patrimoine ;
- et réaliser une opération de rénovation thermique nécessaire (l'école élémentaire).

Ainsi, le budget 2023, élaboré en modulant à la hausse les taux d'imposition, +5,2%, s'équilibre à hauteur de 3 696 927,93 € dont :

- ✓ 2 129 490,81 € au titre de la section de fonctionnement,
- √ et 1 567 437,12 € au titre de la section d'investissement y compris les restes à réaliser de l'exercice précédent.

Ci-dessous détail commenté des dépenses et recettes prévisionnelles pour 2023.

Dépenses de fonctionnement	Montant €	Commentaire
011- Dépenses courantes	644 405,34	30% des dépenses de fonctionnement
012- Dépenses de personnel	725 646,69	Y compris l'assurance du personnel (21 agents) et la médecine du travail. 34% des dépenses de fonctionnement
014- Atténuation de produits	43 522,00	Prélèvement de l'attribution de compensation à la CAPF et la participation au fonds national de péréquation des ressources du secteur local
65- Autres dépenses de gestion courante	165 268,00	Dépenses de participation aux différents syndicats intercommunaux, de subventions aux associations, au CCAS, des indemnités des élus
66- Dépenses financières	18 700,00	Intérêts des emprunts en cours
67- Dépenses exceptionnelles	1 500,00	Pour d'éventuelles pénalités de retard de paiement
68- Dotations aux amortissements et provisions	2 000,00	Provision pour « créances douteuses »
022- Dépenses imprévues	110 090,37	Afin de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans avoir à décider la modification du budget
Sous-total dépenses réelles	1 711 132,40	
023- Virement à la section d'investissement	335 028,41	Crédits dégagés en fonctionnement permettant de contribuer au financement des investissements (autofinancement)
042- Ecritures d'ordre entre sections	83 330,00	Constat de la dépréciation des biens pour pouvoir les renouveler
Total DF	2 129 490,81	

Recettes de fonctionnement	Montant €	Commentaire
002- Excédent N-1 reporté	538 884,95	Le solde d'exécution positif en fonctionnement (capacité autofinancement)
70- Produits des services	127 750,00	Participation des familles aux services de cantine et de périscolaire
73- Impôts et taxes	1 061 476,07	Modulation des taux des taxes pour faire face aux besoins
74- Dotations et participations	276 363,79	Pas de baisse prévue de la dotation de fonctionnement
75- Autres recettes de gestion courante	65 500,00	Essentiellement les loyers
013- Atténuations de charges	40 000,00	Remboursement de l'assurance maladie
77- Recettes exceptionnelles	0,00	

Recettes de fonctionnement	Montant €	Commentaire
78-reprise sur amortissements et provisions	2 000,00	
Sous-total recettes réelles	2 111 974,81	
042- Ecritures d'ordre entre sections	17 516,00	Amortissement de subventions d'équipement reçues
Total RF	2 129 490,81	

Dépenses d'investissement	Montant €	Commentaire
001- Déficit d'investissement N-1 reporté	134 913,81	
10- Dotations, fonds divers et réserves	600,00	Remboursement de taxe d'aménagement
13- Subventions d'investissement	20 000,00	Régularisation d'amortissement de subventions reçues sur des exercices précédents
16- Remboursement d'emprunts	55 000,00	Pas d'emprunt nouveau
20- immobilisations incorporelles	144 600,00	Etudes de maitrise d'œuvre
21- Immobilisations corporelles	191 735,00	Travaux, achat de matériels ou mobilier achevés dans l'année
23- Immobilisations en cours	434 011,10	Opérations d'investissement plus longues
Sous-total dépenses réelles	845 946,10	
040- Ecritures d'ordre entre sections	17 516,00	Amortissement de subventions d'équipement reçues
041- Opérations patrimoniales	31 774,80	Ecriture de remboursement d'une avance sur travaux
Restes à réaliser N-1	537 286,41	Reports 2022 d'investissements à terminer
Total DI	1 567 437,12	

Recettes d'investissement	Montant €	Commentaire
001- Excédent d'investissement reporté	0,00	
10- FCTVA / Taxe d'aménagement	59 575,69	Remboursement de la TVA par l'Etat et taxe sur les autorisations d'urbanisme
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	342 531,61	Couverture déficit exécution 2022 Autofinancement
13- Subventions	385 528,00	Aides financières pour les opérations d'investissement
16- Emprunt	0,00	Pas d'emprunt nouveau cette année
Sous-total recettes réelles	787 635,30	
021- Virement de la section de fonctionnement	335 028,41	Autofinancement
040- Ecritures d'ordre entre sections	83 330,00	Amortissement des immobilisations
041- Opérations patrimoniales	31 774,80	Ecriture de remboursement d'une avance sur travaux
Restes à réaliser N-1	329 668,61	Reports 2022 d'investissements à terminer
Total RI	1 567 437,12	

V. Les principaux projets de l'année 2023

- Nouvelle tranche du programme de rénovation de l'éclairage public dans diverses rues issu de l'armoire « Grande et Montagne » pour un peu plus 66 000 € ;
- Rénovation thermique de l'école élémentaire pour environ 391 000 €;
- Engagement d'études pour la construction d'une maison des associations et d'une médiathèque, et pour la rénovation de la salle polyvalente pour 144 000 €

Les subventions d'investissements inscrites pour ces projets s'élèvent au total à 350 500 €. Elles sont sollicitées auprès de l'Etat, la Région Ile-de-France et le Syndicat d'électrification de Seine-et-Marne.

S'y ajoutent des travaux de réparation de voirie pour environ 30 000 € (section de fonctionnement).

Les travaux engagés en 2022 et restant à terminer concernent l'aménagement de la rue de Milly (RD 372), la restructuration de la mairie et la rénovation de l'éclairage public issu de l'armoire « Durance ».

VI. L'état de la dette au 31/12/2022

2 emprunts à taux fixe restent à rembourser jusqu'en 2041.

1 emprunt nouveau a été levé en 2022 sur 20 ans dont la première échéance de remboursement débute en janvier 2023.

L'encours de la dette, c'est-à-dire le capital restant dû, s'élève à 1 220 906 €.

L'annuité de remboursement 2022 s'est élevée à 84 769 €, et sur 2023, l'annuité s'élèvera à 73 596 €.

La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de la dette au regard de la capacité d'autofinancement de la commune, s'élève à 3,8 ans : situation saine comparativement au seuil de vigilance qui se situe à 10 ans.

Fait à Perthes, le 23 mars 2023

Le maire,

Fabrice LARCHE

<u>Information</u>: l'article L.2121-26, stipule que toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux >> demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures.